

SESSION CENTENAIRE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DE STATISTIQUE
AMSTERDAM - PAYS-BAS - 12-22 AOUT 1985

EMPLOI ET SOUS-EMPLOI DANS LE
SECTEUR NON STRUCTURE DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
CONCEPTS ET METHODES D'OBSERVATION

Jacques CHARMES
Institut Français de Recherche Scientifique
pour le Développement en Coopération
ORSTOM
24, rue Bayard
75008 PARIS
FRANCE

Abdessalem KAMOUN
Institut National de la Statistique
INS
70, rue Ech Chem
TUNIS
TUNISIE

Le concept de secteur non structuré (ou informel) a fait son apparition dans la théorie économique du développement avec les premiers travaux du Programme Mondial de l'Emploi entrepris par le Bureau International du Travail au début des années 1970. Si Keith HART (1971) fut le premier à employer ce terme, c'est véritablement le rapport du BIT sur le Kenya (ILO-1972) qui lança et vulgarisa le concept.

Dans des pays où le chômage ouvert n'est pas indemnisé, ce phénomène ne peut prendre une trop grande ampleur et touche essentiellement les jeunes primo-demandeurs d'emploi à leur entrée sur le marché du travail. Il est clair que pour vivre ou même survivre, un grand nombre d'individus doivent trouver des opportunités de revenus en dehors du système moderne. Il est en effet rapidement apparu que celui-ci ne pouvait assurer l'absorption d'un surplus toujours croissant de main-d'oeuvre contrairement à ce que laissait entendre le modèle de LEWIS (1954) qui a rendu compte des politiques de développement mises en oeuvre dès le début des années 50, s'il ne les a inspirées. Ces opportunités de revenus hors du système moderne consistaient en de petites activités marginales (activités de rues ou dans des établissements de fortune, travaux à la tâche). Rapidement cependant, sous l'influence des théories dualistes, les activités traditionnelles telles que l'artisanat de production et de services, et le petit commerce, sont venues se joindre aux activités marginales, amorçant ainsi une évolution vers des modèles tri-sectoriels dans lesquels le secteur non structuré constitue une étape intermédiaire entre l'agriculture de subsistance et le secteur moderne. Dans ces modèles, fondés sur les théories de l'exode rural dont TODARO (1969) fut l'un des initiateurs, les migrants ruraux qui étaient sous employés dans l'agriculture de subsistance sont attirés vers les villes par l'espérance d'obtenir un emploi dans le secteur moderne de l'économie urbaine et se retrouvent en désespoir de cause et par nécessité, rejetés dans le secteur non structuré qui leur offrirait des opportunités de revenus au niveau de la simple subsistance. En somme, le sous-emploi rural se serait ainsi simplement transformé

en sous emploi urbain.

L'hétérogénéité des activités et des modes d'exercice de ces activités dans le secteur non structuré, la diversité des méthodes mises en oeuvre pour l'appréhender et des résultats auxquels elles ont abouti ne permettent cependant pas de trancher la question du sous-emploi et du faible niveau de rémunération dans le secteur non structuré de façon aussi catégorique et évidente. Et bien des enquêtes (dont un petit nombre seulement portaient sur des échantillons réellement représentatifs) se sont montrées fort peu soucieuses d'adapter concepts et méthodes à une réalité très différente de celle pour laquelle ils avaient été élaborés, et ont ainsi conforté et entériné des hypothèses qui restaient conjecturales.

Cette contribution se propose donc de dresser un panorama des problèmes conceptuels, méthodologiques et pratiques qui se sont posés aux statisticiens ayant tenté d'adapter leurs outils et instruments de mesure en vue d'appréhender un domaine de l'activité économique sur lequel ils n'avaient pas d'idées théoriques a priori. Il s'agit donc en quelque sorte d'une défense et illustration de l'empirisme du statisticien, et de la dépendance des théories (et par voie de conséquence des politiques) à l'égard des méthodes de collecte.

Nous examinerons en premier lieu les définitions qui ont été données du secteur non structuré, et en particulier les définitions du champ que se sont fixés les statisticiens lorsqu'ils ont pris de telles investigations à bras le corps. Nous passerons ensuite en revue les divers types d'enquête ou d'investigation mis en oeuvre en vue d'appréhender le secteur non structuré. Enfin, nous discuterons les principaux problèmes conceptuels et méthodologiques actuellement posés par ce type d'enquêtes.

1. DEFINITIONS ET METHODES D'OBSERVATION DU SECTEUR NON STRUCTURE.

1.1. Définitions du secteur non structuré.

Plusieurs types de définition ont été donnés du secteur non structuré.

Les plus classiques sont les définitions qui font intervenir une pluralité de critères réputés décrire la réalité du secteur non structuré. La plus connue, puisqu'elle fut consacrée par le rapport (déjà cité) du BIT sur le Kenya proposait 7 critères : la facilité d'entrée; l'utilisation de ressources locales : la propriété familiale des entreprises; la petite échelle des activités; une technologie à haute intensité de travail, et adaptée; des formations acquises en dehors du système scolaire; des marchés de concurrence non réglementés. On remarquera que certains de ces critères (facilité d'entrée, marchés de concurrence) ne sont pas susceptibles d'être observés directement du point de vue statistique, et ne peuvent être pris en considération qu'au travers d'un autre critère tel que le "non enregistrement".

Il en est de même des définitions fonctionnelles qui insistent sur les interrelations entre secteur non structuré et secteur moderne, et sur l'impossibilité d'analyser l'un sans l'autre : le secteur non structuré est alors défini comme une réserve de main-d'oeuvre dans laquelle le secteur moderne puise la force de travail dont il a besoin et rejette celle dont il n'a plus l'utilité (on cherchera alors à saisir les mouvements de main-d'oeuvre entre les deux secteurs), comme un lieu de reproduction au moindre coût de la force de travail (on mesurera alors le prix des biens-salaires, c'est-à-dire des biens consommés par les salariés, produits par le secteur non structuré) : deux caractéristiques qui permettent d'exercer une pression à la baisse sur le taux de salaire dans le secteur moderne.

Mais définir ainsi le secteur non structuré ne peut être qu'une procédure a posteriori ou alors abstraite, car l'application de telles définitions aux fins de mesurer l'ampleur du phénomène ainsi décrit, suppose qu'aient été collectées ces informations sur l'ensemble des unités susceptibles de remplir de tels critères. De ce point de vue, la définition proposée par S.V. SETHURAMAN (1976) est plus opérationnelle, qui demande que l'une au moins des conditions énoncées soit remplie : l'emploi de 10 personnes au plus; la non application des règles légales ou administratives; l'emploi d'aides familiaux; l'absence d'horaire ou de jours fixes de travail; l'absence de crédits institutionnels; une formation scolaire des travailleurs inférieure à 6 ans; et pour certaines activités : l'absence d'énergie mécanique ou électrique; le caractère ambulatoire ou semi-permanent de l'activité.

L'exigence d'une seule des caractéristiques rapproche les définitions multicritères des définitions empiriques qui permettent de délimiter clairement le champ d'investigation.

Les définitions empiriques se limitent en effet à l'application d'un seul critère. Généralement adoptées par les statisticiens d'enquête, elles consistent à définir a priori le secteur non structuré comme l'ensemble des activités non agricoles non appréhendées distinctement ou isolément par les statistiques périodiques ou régulières classiques. Dans la pratique, cela revient à privilégier un critère unique, à savoir :

- le non enregistrement (dans les fichiers statistiques ou administratifs);
- la taille de l'établissement ou de l'entreprise (en nombre d'emplois);

- la réalisation d'une condition quelconque parmi plusieurs préalablement fixées (cf. ci-dessus).

En fait, les enquêtes expérimentales réalisées en Afrique au cours de la dernière décennie, ont testé chacune de ces trois méthodes de définition du champ d'investigation, ainsi que nous allons le voir maintenant.

1.2. Méthodes d'observation du secteur non structuré.

Les méthodes mises en oeuvre afin d'appréhender le secteur non structuré font appel à diverses techniques:

- les recensements d'établissements,
- l'analyse comparative des sources de données sur l'emploi,
- les enquêtes par sondage auprès des entreprises, et plus rarement auprès des ménages,
- les monographies de métiers à caractère anthropologique ou socio-économique.

1.2.1. Les recensements d'établissements constituent le préalable à toute enquête plus approfondie. Ils ont pour but de dénombrer l'univers en collectant les informations essentielles nécessaires à l'application de la définition retenue et donc à la mesure du phénomène, et au tirage d'échantillons stratifiés. En pratique, on peut distinguer deux types de recensement d'établissements : ceux qui ont préalablement limité l'univers à dénombrer, et ceux qui ont procédé à des dénombrements exhaustifs. Le recensement des activités urbaines en Côte d'Ivoire, et les recensements du secteur non structuré réalisés par le BIT dans un certain nombre de villes africaines (Nouakchott, Lomé, Bamako, Kigali, Yaoundé) appartiennent à la première catégorie ; les recensements d'établissements de Tunisie (1976 et 1981) et le recensement réalisé par le Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique à Niamey (1981) appartiennent à la seconde catégorie.

- le recensement des activités urbaines de Côte d'Ivoire (1976) a procédé à un porte à porte limité aux 38 plus grands centres urbains du pays. Le questionnaire était assez lourd, comportant des questions sur l'activité, l'emploi, les caractéristiques de l'entrepreneur et de l'établissement. Il n'était passé qu'auprès des établissements non enregistrés par la Centrale des Bilans (Banque de données financières). Mais l'une des difficultés rencontrées fut que certains établissements répondaient ne pas être suivis par la Centrale, alors qu'ils appartenaient à des entreprises dont le siège remplissait effectivement ses obligations comptables.

- les recensements du secteur non structuré réalisés par le BIT sur un certain nombre de villes africaines, dans le cadre du "Programme de recherche sur l'acquisition des qualifications et l'auto-emploi dans le secteur non structuré des zones urbaines d'Afrique francophone" procèdent à un porte à porte du territoire urbain, dénombrant (sans passage de questionnaire) les seules activités "se déroulant en des emplacements permanents ou semi-permanents, et présentant des caractéristiques telles qu'il est exclu que l'entreprise puisse faire partie du secteur moderne". Cette démarche se heurte à la contradiction signalée plus haut à propos des définitions à pluralité de critères. Elle revient donc en réalité à privilégier un critère, par exemple l'un de ceux cités par Sethuraman, ou bien encore la tenue d'une comptabilité qui correspond généralement à l'inclusion dans les statistiques classiques. Plus vraisemblablement,

elle risque de s'en remettre simplement à l'idée que l'enquêteur se fait du secteur moderne, ce qui est évidemment insatisfaisant et tout à fait subjectif, quelles que soient les précautions prises dans les instructions aux enquêteurs, sauf à leur fournir la liste des entreprises appartenant au secteur moderne, ce qui reviendrait alors à recourir au critère de l'enregistrement.

- les recensements d'établissements de Tunisie (1976 et 1981) et de Niamey (1981) ont, quant à eux, procédé à des dénombrements exhaustifs par porte à porte, de tous les établissements, quelles que soient leur taille, leur activité et leurs caractéristiques et même, dans le cas de Niamey, quel que soit le mode d'exercice de l'activité (les activités non sédentaires de rues y ont été recensées). Une telle démarche présente l'avantage de la logique : puisque dans tous les cas il convient de contrôler l'appartenance des établissements à l'un ou l'autre secteur en posant une ou plusieurs questions, autant enregistrer sur le questionnaire les réponses à ces questions et reporter a posteriori la phase de discrimination du secteur non structuré, à partir d'un ou plusieurs critères.

Bien qu'ayant relevé un certain nombre d'informations sur l'activité, le nombre et la qualité des emplois, le statut juridique, l'année de création, le type de construction ou la superficie du local, l'existence d'une comptabilité et d'une assurance, les recensements de ce type s'en sont remis, la plupart du temps, à un seul critère afin de discriminer le secteur non structuré : le non enregistrement dans le fichier statistique et fiscal (Niamey), la taille de l'établissement, soit moins de 10 emplois, chef d'entreprise inclus (Tunisie).

L'adoption du critère de non enregistrement présente un double inconvénient : d'une part sont ainsi rendues difficiles les comparaisons d'un pays à l'autre, puisque l'importance du secteur non structuré dépendra alors du niveau de développement des statistiques ou du degré d'application des règlements administratifs, c'est-à-dire de l'efficacité de l'Administration. D'autre part, sont également rendues difficiles les comparaisons dans le temps puisque, en principe, le taux d'enregistrement dans les fichiers administratifs ou dans les statistiques périodiques a tendance à s'améliorer, et donc les progrès de la couverture statistique et administrative ne peuvent que se traduire par un rétrécissement, ou du moins une croissance du secteur non structuré.

L'adoption du critère de taille (moins de 10 emplois, mais le critère peut être modulable en fonction de l'activité : 6 emplois dans le commerce par exemple) comme définition du secteur non structuré permet de pallier en partie les deux inconvénients que présente le critère de non enregistrement. En partie seulement, car le délicat problème de la constance du champ reste posé : étant donné que les petits établissements sont appelés à progresser et à devenir grands, leur croissance interne naturelle n'a-t-elle pas tendance à se traduire par un rétrécissement du volume global des emplois dans le secteur non structuré défini selon un critère de taille. La solution apportée à ce problème par le Recensement des Etablissements de 1981 en Tunisie, sera examinée plus loin (cf. infra § 22).

Les recensements d'établissements ne permettent cependant d'appréhender que le seul secteur non structuré localisé ; c'est-à-dire les activités s'exerçant dans des locaux prévus à cet effet, bien que certains, comme celui de Niamey aient essayé de saisir en outre les activités dites non sédentaires, c'est-à-dire les petits commerces et services ambulants pratiqués dans les rues. Ayant rarement fait l'objet d'investigations directes, le secteur non structuré non localisé ne peut guère être estimé que par solde, à travers une analyse comparative des sources de données sur l'emploi.

1.2.2. L'analyse comparative des sources de données sur l'emploi consiste à mettre en rapport les sources exhaustives que constituent les recensements de population et les enquêtes sur l'emploi auprès des ménages, avec les sources partielles que constituent les enquêtes ou statistiques d'entreprises (J. CHARMES, 1982 et 1983b). L'idéal est de pouvoir disposer de ces sources pour une même année de référence. C'est généralement le cas lorsqu'il existe des recensements d'établissements puisque ceux-ci ont eu lieu immédiatement après les recensements de population, ce qui en facilite largement l'exécution : on dispose alors de tous les documents cartographiques et de pré-dénombrement nécessaires.

Sans doute l'analyse comparative se heurte-t-elle à la différence d'appréciation, de signification et de contenu des concepts dans les enquêtes de ménages, les enquêtes d'entreprises et les sources administratives : par exemple, la branche d'activité est mieux saisie dans l'entreprise, et le statut dans la profession est mieux connu à partir des ménages. Nous examinerons quelques uns des problèmes ainsi posés au § 2 infra. Mais si la technique du solde a souvent été critiquée pour son caractère grossier, constituant un agglomérat très disparate dans lequel les erreurs au mieux se compensent et au pire se cumulent, du moins peut-on faire remarquer que les recensements d'établissements en ont permis l'affinement : l'emploi dans les établissements de petite taille étant alors connu, le solde en est réduit d'autant. Les analyses comparatives effectuées en Tunisie pour les années 1975 et 1980 (J. CHARMES - 1983b) ont d'ailleurs montré en l'espèce, la cohérence des informations provenant des diverses sources.

D'autre part, s'il s'agit bien de décomposer l'ensemble de la population active occupée non agricole en plusieurs éléments bien connus par ailleurs, à savoir :

- la fonction publique (à partir de sources administratives directes),
- le secteur public et para-public, industriel, commercial et de services (à partir de sources administratives ou statistiques directes),
- le secteur privé moderne (à partir des sources statistiques classiques ou des recensements d'établissements : firmes employant 10 personnes et plus),
- le secteur non structuré localisé (établissements de moins de 10 personnes dans les recensements d'établissements),
- le solde qui constitue le secteur non structuré non localisé (les "non déterminés" en ayant été exclus),

il est clair que le solde général n'est que l'agrégation de soldes particuliers calculés par branche d'activité.

Le contenu des soldes de branche peut ainsi être mieux appréhendé et compris, d'une part parce que les connaissances anthropologiques et socio-économiques (cf. infra) permettent de mieux en apprécier la réalité, les structures, et le comportement des agents qui constituent ces divers métiers, d'autre part parce qu'il est possible d'opérer de nombreux recoupements des données de branches à partir d'autres informations telles que les statuts dans la profession, par exemple.

Si l'on devait trouver ainsi un grand nombre de salariés dans le solde de la branche "textile", il serait clair que cela provient d'une sous-estimation de l'emploi dans le secteur moderne ou dans le secteur non structuré localisé.

Car le solde de cette branche est essentiellement constitué par le travail à domicile, c'est-à-dire par les activités marginales relevées dans les enquêtes démographiques : ainsi les 85 000 actifs marginaux dénombrés dans le textile tunisien en 1980, correspondent-ils aux 91 400 emplois dans le secteur non structuré non localisé de la branche "Textile-Habillement-Cuir" obtenus par solde.

Venant après le travail à domicile du textile, la seconde grande composante du secteur non structuré non localisé est constituée par les tâcherons du bâtiment (dont le solde a été préalablement diminué des travailleurs occasionnels et saisonniers sans qualification et comptés à part). Viennent ensuite les "services personnels" (bonnes, femmes de ménage, et petits services ambulants), le commerce (marchands ambulants). Dans toutes les autres branches, les travailleurs non déclarés par leurs employeurs et les ouvriers à la tâche composent le secteur non structuré non localisé : toutes branches confondues, ils représentent la troisième grande composante de ce secteur.

Représentant un volume d'emplois plus important que le secteur localisé, travail à domicile, tâcherons, marchands ambulants et travailleurs non déclarés n'ont guère inspiré les statisticiens qui, acceptant l'idée qu'il s'agissait de formes de sous-emploi, ont préféré se consacrer aux enquêtes sur les petites entreprises.

1.2.3. Les enquêtes par sondage sur le secteur non structuré. Sur la base des recensements d'établissements dont c'était en principe l'un des objectifs principaux, des échantillons d'entreprises du secteur non structuré localisé ont été tirés, stratifiés selon l'activité (enquêtes du BIT sur le secteur non structuré "moderne" des villes africaines, qui ont exclus le commerce et les services autres que les réparations), ou bien selon l'activité et le mode d'exercice (Enquête de Niamey, incluant les activités non sédentaires), ou bien encore selon l'activité, la taille et la localisation (Tunisie).

Les questionnaires étaient en général assez lourds. Dans le domaine de l'emploi, des questions détaillées étaient posées à l'ensemble de la main-d'œuvre de l'entreprise (patron, aides familiaux et apprentis inclus), portant sur l'âge, l'origine géographique, l'origine sociale (profession du père), la formation reçue, le statut, la qualification, le nombre d'années dans la profession et dans l'entreprise, le nombre d'employeurs, le salaire et les primes perçues. Des questions étaient en outre posées sur la durée du travail, quotidienne, hebdomadaire et annuelle.

Mais l'objectif principal de ces enquêtes visait à appréhender la production, la valeur ajoutée et le revenu de l'entrepreneur. Bien que ces questions nous fassent sortir quelque peu du domaine traité par cette communication, il est utile de donner quelques indications à ce sujet étant donné que les résultats concernant les revenus tirés de ces activités peuvent amener à poser sous un angle différent la question du sous-emploi. Si les enquêtes du BIT ont systématiquement pris la semaine comme période de référence, l'Enquête Nationale sur les Activités Economiques 1981 réalisée par l'Institut National de la Statistique de Tunisie (INS-1984) qui portait sur près de 6.000 entreprises (soit un taux de sondage de 1/14), s'est efforcée d'adapter les questions posées en fonction de la durée du processus de production (ou de rotation des stocks) et du rythme de l'activité, variables selon les branches d'activité. Trois types de questionnaires ont été utilisés (production, commerce et services), chacun permettant trois évaluations de la production ou des recettes. Dans les branches manufacturières par exemple, pour les trois produits les plus couramment fabriqués, on demandait la quantité de travail (nombre de jours ou d'heures par travailleur selon la

qualification) nécessaire pour chaque opération du processus de production, la quantité des principales matières premières entrant dans leur fabrication, et le nombre d'unités fabriquées sur une période de référence choisie par le répondant. Les variations saisonnières étaient ensuite saisies à partir de la période de référence choisie. On disposait ainsi d'une déclaration directe (en général la plus faible) et de deux estimations calculées à partir de la capacité de travail de l'entreprise connue à partir des questions sur la main d'oeuvre (en général la plus forte), et à partir des quantités de matières premières achetées au cours de l'année : la plus forte des deux estimations se rapprochant le plus était choisie. Bien entendu, un certain nombre de recoupements étaient possibles qui permettaient de contrôler la cohérence de l'estimation.

Les résultats de cette enquête ont montré que le revenu moyen de l'entrepreneur du secteur non structuré était 5 fois plus élevé que le SMIG dans les branches manufacturières, et 4 fois plus dans les branches commerciales. Dans le secteur secondaire, ce revenu était de 3 fois supérieur au salaire moyen du secteur moderne et lui restait 2 fois supérieur si l'on déduisait les salaires fictifs des aides familiaux et du chef d'entreprise.

Mais de tels chiffres ne concernent que la frange supérieure du secteur non structuré. Des enquêtes isolées ou ponctuelles semblent cependant indiquer que les revenus tirés des activités du secteur non localisé sont également plus élevés qu'on ne le pense généralement : à Niamey par exemple, les activités non sédentaires procuraient un revenu 4 fois supérieur au SMIG.

Dès lors la question se pose de savoir comment lancer des investigations systématiques sur ce secteur. Comme il ne semble pas envisageable de tirer des échantillons de ménages pour des enquêtes spécifiques sur ce sujet, l'une des voies vers lesquelles on pourrait s'orienter semblerait être celle des enquêtes qui ont essayé d'approcher les revenus des ménages, c'est-à-dire les enquêtes Budget-Consommation. De ce point de vue, l'enquête budget-consommation réalisée au Rwanda en 1984-1985 (D. BLAIZEAU et J. CHARMEC-1985) a innové par l'introduction d'un module du questionnaire spécialement consacré à l'appréhension des gains retirés des activités non salariées, et s'inspirant des enquêtes originales d'entreprises sur le secteur non structuré.

1.2.4. Les monographies de métiers à caractère anthropologique ou socio-économique ne sont citées ici que dans le but de rappeler au statisticien qui aborde des domaines nouveaux, que l'adaptation de ses concepts et de ses méthodes de collecte nécessite une bonne connaissance préalable de la réalité qu'il va tenter de mesurer.

Les monographies, qui ont été à la base de tout le système d'investigation mis en place en Tunisie, consistent en la réalisation d'interviews de chefs d'entreprise des divers corps de métiers du secteur non structuré. Ces interviews, très approfondies et en nombre restreint, portent sur la biographie du patron, la formation qu'il a reçue, la façon dont il s'est installé à son compte, la manière dont il s'organise et gère son affaire, les relations de travail qu'il instaure dans son entreprise, la façon dont il compte et calcule, ainsi que sur les divers problèmes qu'il rencontre dans l'exercice de sa profession (main-d'oeuvre, matières premières, rapports avec les fournisseurs, la clientèle et l'administration), et les rapports qu'il entretient avec les autres membres de la profession (associations, concurrence).

L'objectif de la démarche est double. Il s'agit de :

- permettre l'élaboration des questionnaires statistiques en testant les types de questions qu'il faut poser, et la forme qu'il convient de leur donner, afin d'obtenir les réponses que recherche le statisticien.
- faciliter l'interprétation des résultats quantitatifs que fourniront les enquêtes ultérieures.

Les monographies peuvent s'appliquer à l'entrepreneur aussi bien en tant que chef d'entreprise qu'en tant que chef de ménages : en ce sens, elles peuvent s'avérer utiles pour la nouvelle orientation qui se dessine à l'égard des enquêtes budget-consommation.

En bref, elles constituent une investivation dans le contenu réel des concepts utilisés dont nous allons voir maintenant qu'ils ne vont pas sans poser de problèmes.

2. EFFETS DES CONCEPTS ET DEFINITIONS UTILISES SUR L'APPREHENSION ET L'IMPORTANCE DU SECTEUR NON STRUCTURE.

Le contenu des concepts et la définition des unités d'observation et d'analyse exercent une influence sur l'estimation du volume de l'emploi dans le secteur non structuré. Nous examinerons successivement :

- la définition de la population active et de ses composantes, dans les recensements de population et les enquêtes auprès des ménages.
- les définitions de l'unité d'observation dans les enquêtes d'activités et de l'unité d'analyse qui posent le problème de la constance du champ de l'enquête.
- la difficulté d'appréhension du phénomène de la pluri-activité qui se traduit par des risques de double compte dans l'analyse comparative.
- la question du sous-emploi.

2.1. La définition de la population active et de ses composantes.

2.1.1. Définition de la population active. L'effet de la définition de la population active sur le volume des effectifs du secteur non structuré concerne essentiellement ce que nous avons appelé le secteur non structuré non localisé, du fait de l'inclusion ou non des populations actives marginales. Mais l'âge de relevé de l'activité influe également sur les effectifs du secteur non structuré localisé.

Certains recensements et enquêtes auprès des ménages s'efforcent, à l'aide de questions complémentaires, de réintroduire dans la population active des personnes qui, spontanément, se sont déclarées inactives. Il s'agit essentiellement de femmes au foyer qui s'avèrent participer à des travaux agricoles ou d'artisanat traditionnel à domicile (tissage, confection, etc.). Dans les enquêtes par sondage sur l'emploi auprès des ménages, les questions complémentaires posées à l'ensemble de la population inactive d'âge actif incluent un emploi du temps de la période de référence (en général, la semaine). Sont alors considérés comme actifs marginaux, en s'inspirant des recommandations du BIT de 1954 concernant les travailleurs familiaux, tous les individus s'étant déclarés spontanément inactifs mais ayant effectivement travaillé plus de 15 heures au cours de la semaine de référence. On remarquera ici que le nombre

d'heures requis de ces marginaux est supérieur à celui qui est requis des actifs de premier ordre pour lesquels il suffit en général qu'ils aient travaillé une seule journée, c'est-à-dire en fait une heure, au cours de la semaine de référence. Il n'est donc pas possible d'assimiler la population active marginale au sous-emploi, d'autant plus que ces femmes partagent leur emploi du temps entre une activité dite marginale et une "inactivité" de femme au foyer : Elles ne constituent donc pas obligatoirement une main-d'oeuvre disponible, sauf si elles se déclarent prêtes à accepter un emploi salarié.

S'il est vrai que la majorité de ces actifs marginaux travaillent dans l'agriculture, un bon nombre d'entre eux exercent leur occupation dans les branches artisanales traditionnelles, notamment dans le textile et la confection, où leur poids peut être considérable et représenter l'essentiel du secteur non structuré non localisé. En 1980, en Tunisie, ces actifs marginaux comptaient pour 13,9% de la population active occupée totale ; 52% exerçaient leurs activités en dehors de l'agriculture et représentaient 49,6% de la main-d'oeuvre totale de la branche Textile-Habillement-Cuir.

Il est évident, dans ces conditions, que l'importance du secteur non structuré, en particulier du secteur non localisé, et plus spécialement dans certaines branches, dépend de l'inclusion ou non des actifs marginaux dans les statistiques de population active. Or ce concept n'est pas appliqué dans tous les pays, et les comparaisons internationales, notamment dans le domaine du secteur non structuré, ne peuvent que s'en ressentir.

Sans peser aussi lourdement que l'activité marginale sur le volume d'emplois dans le secteur non structuré, l'âge d'activité reste un facteur important dans l'estimation de ses effectifs puisque, après l'agriculture, le secteur non structuré est le premier employeur d'enfants, et plus particulièrement le secteur localisé. En la matière, les pratiques nationales sont loin d'être harmonisées : si l'on peut généralement entreprendre des comparaisons entre pays sur la population active de 15 ans et plus, il est plus difficile de descendre en dessous de cette limite. Certains pays ne publient aucune statistique en dessous de cet âge ; d'autres en ont publiées, mais n'en publient plus ; d'autres encore effectuent des relevés à partir de 10 ans, 6 ans, et même 4 ans.

Les estimations du secteur non structuré doivent donc s'efforcer de descendre en dessous de l'âge légal, mais les comparaisons internationales ne doivent pas oublier de prendre en compte ce facteur perturbateur.

2.1.2. Définition des composantes de la population active. Les nomenclatures d'activités et de professions utilisées jouent un rôle non négligeable dans la possibilité de réalisation d'analyses comparatives entre les enquêtes auprès des ménages et les enquêtes d'entreprises : certaines enquêtes, en particulier celles qui couvrent les activités non sédentaires, se sont efforcées d'élaborer des nomenclatures adaptées à la situation. D'autres enquêtes de ménages ont posé des questions concernant les modalités d'exercice de l'activité (indépendant avec local, indépendant à domicile, indépendant ambulancier...) (INS 1982) mais cela n'a d'importance que pour les cas où l'on cherche à évaluer les effectifs du secteur non structuré à partir des seules sources de ménages. Nous insisterons surtout ici sur les concepts relatifs au statut dans la profession.

Sur ce point, les enquêtes distinguent en général entre : patrons-employeurs, indépendants, salariés, apprentis et aides familiaux. Or de nombreuses confusions peuvent intervenir dans l'application de ces concepts à la population active, dans des situations extrêmement différentes de celles pour lesquelles ils ont été forgés. Et les répercussions sur les effectifs employés dans le secteur non structuré seront d'autant plus importantes que la définition du secteur qui aura été retenue, en limitera l'application aux seuls indépendants, apprentis et aides familiaux, ou encore aux seuls employeurs de moins de 5 salariés ou de 10 personnes par exemple, ou encore aux seuls patrons dont les effectifs employés sont composés à raison de moins de 50% par des salariés. Ces confusions dans l'application des concepts peuvent intervenir du fait de l'absence de rigueur de la part de l'enquêteur et donc du statisticien, mais aussi en raison de la différence de point de vue qui existe selon que c'est l'intéressé lui-même qui décrit sa situation sur son lieu d'habitation (enquête ménages) ou sur son lieu de travail (enquêtes d'entreprises en l'absence du patron ou de l'employeur), ou selon que c'est le patron qui décrit la situation de son employé sur le lieu du travail (cas général des enquêtes d'entreprises). Nous allons donner quelques exemples typiques de ces confusions ou différences d'interprétation.

Les aides familiaux peuvent être assimilés par les ménages à la catégorie professionnelle de "femme de ménage" ou de "bonne". Dans les entreprises, le patron employant des enfants en dessous de l'âge légal peut avoir tendance à les présenter comme des aides familiaux, ce qui lui apparaît comme une justification.

L'apprentissage est un concept faisant intervenir l'âge, l'absence d'expérience professionnelle et l'acquisition d'une formation sur les lieux mêmes de travail. Cette dernière raison fait que les entreprises sont autorisées à employer cette main-d'oeuvre en dessous de l'âge minimum légal (16 à 18 ans en général) et à la rémunérer en dessous du salaire minimum, ou à ne pas la rémunérer du tout. Comme dans de nombreuses langues, et étant donné le contexte socio-économique de l'entreprise du secteur non structuré, le terme se traduit par "enfant", les relations paternalistes qu'entretient le patron à l'égard de ses employés peuvent l'amener à qualifier d'enfants, des jeunes travailleurs ayant plusieurs années d'expérience professionnelle et percevant un salaire et qui devraient donc être considérés comme salariés. Dans des contextes différents, les jeunes migrants issus de l'exode rural et sans qualification professionnelle peuvent être employés comme apprentis en arrivant à la ville, alors qu'ils ont un âge très supérieur au minimum légal et devraient donc être employés en tant que salariés. Ainsi celui qui se déclare salarié dans les enquêtes de ménages peut fort bien être considéré par son patron comme un apprenti dans les enquêtes d'entreprises.

Dans ces enquêtes, on assiste donc au mieux à un glissement des apprentis vers les aides familiaux, et des salariés vers les apprentis, afin de justifier l'absence ou la faiblesse des rémunérations versées. Au pire, ces catégories d'emplois ne sont pas déclarées et risquent donc d'être plus ou moins fortement sous-estimées.

C'est cependant le concept de salariat qui pose les problèmes les plus délicats dans son application au secteur non structuré. L'une des caractéristiques généralement admise du secteur non structuré est qu'il n'emploie que rarement des salariés au sens classique du terme, c'est-à-dire des personnes touchant une rémunération plus ou moins fixe par période de temps ou par unité de produit fabriqué.

Sans prétendre faire le tour de l'extrême diversité des situations rencontrées, on peut citer quelques cas fréquemment relevés dont il sera utile d'instruire au préalable l'enquêteur, dont il conviendra de lui donner la traduction exacte dans la langue de l'interview et pour lequel il faudra lui préciser rigoureusement la catégorie de la nomenclature qui y correspond. C'est ici que les enquêtes anthropologiques peuvent jouer un rôle primordial dans la démarche statistique, en apportant les précisions nécessaires à la définition du contenu des concepts et à leur adaptation à des réalités socio-économiques diverses.

Les divers types de tâcheronnage ou de travail à façon sont les formes particulières que prend la sous-traitance à petite échelle dans le secteur non structuré. Avec les diverses formes de ce que l'on peut appeler le travail au pourcentage - formes voisines du métayage agricole - elles constituent autant de positions spécifiques entre le pur salariat et le pur statut d'indépendant.

Le travail à façon ou à la tâche est le moyen par lequel le petit entrepreneur du secteur non structuré (mais aussi, remarquons-le, la grande entreprise de bâtiment), soumis généralement à d'importantes variations saisonnières, adapte de façon simple le volume de ses effectifs de main d'oeuvre aux stricts besoins de son atelier : ainsi est assurée la parfaite et instantanée divisibilité de la force de travail nécessaire. Plutôt que de recruter un travailleur permanent dont il n'aurait plus l'utilité durant une autre période de l'année, le patron aura tendance à embaucher un travailleur à façon selon un contrat (non écrit) qui limite l'embauche à la durée nécessaire à la réalisation de la tâche. Dès que cette tâche est accomplie, le travailleur perçoit la somme convenue au départ et redevient "libre". Une conséquence immédiate de cette forme de travail est que le tâcheron a intérêt à réaliser le contrat dans les plus brefs délais et, ainsi que cela s'observe notamment dans le secteur du bâtiment, mais aussi dans la confection et le cuir, il est probable qu'une force de travail familiale et particulièrement enfantine, sera ainsi mobilisée sans apparaître dans les statistiques (sauf peut-être celles des ménages).

La variété des formes de tâcheronnage est extrême, allant du tâcheron travaillant dans son propre atelier, avec ses propres matières premières et sa propre main d'oeuvre (sous-traitance pure et, donc statut d'indépendant) jusqu'au tâcheron travaillant dans l'atelier même du commanditaire, avec les matières premières et la main-d'oeuvre que celui-ci lui procure (il s'agit alors d'une forme de salariat pure et simple, mais qui ne sera pas déclarée comme telle par l'employeur, même si le tâcheron se trouve dans l'atelier au moment de l'enquête) en passant par des formes mixtes telles celles que l'on observe chez les fabricants de chaussures dans le Maghreb: le travail s'effectue dans l'atelier du commanditaire qui fournit la matière première, l'outillage appartient à l'ouvrier qui embauche sa propre main d'oeuvre.

On se rapproche alors des formes de travail au pourcentage très répandues dans certaines professions comme les coiffeurs, tailleurs, boulangers, et qui font inévitablement penser à ce que l'on appelle le métayage dans l'agriculture. Coiffeurs et tailleurs par exemple, peuvent embaucher des salariés auxquels ils attribuent un instrument de travail déterminé (un fauteuil, ou une machine à coudre) et qu'ils rémunèrent par une proportion fixée conventionnellement (mais généralement non écrite) des recettes issues du travail réalisé sur le fauteuil ou la machine. La proportion est souvent égale à 50%, mais elle peut être différente. Selon les rapports qui existent entre les deux personnes, on parlera d'associé, de salarié ou d'indépendant.

Chez les boulangers, on trouve des propriétaires des murs et du four qui font payer la location en pourcentage des recettes réalisées. Dans les enquêtes d'entreprises, ce sont les "locataires" qui répondent alors à l'enquêteur, et l'on a constaté qu'ils de déclaraient souvent comme salariés, le patron étant alors absentéiste. Mais si cette forme de contrat a surtout été observée dans la boulangerie où le capital-machine fait partie des murs, on a observé son développement dans d'autres branches d'activité ou des propriétaires de locaux vides essaient d'équiper ces locaux en matériel pour constituer des associations capital-travail où apparaissent de nouvelles formes de salariat à l'égard desquelles la législation du travail est impuissante.

Tous ces exemples visent à montrer que le concept de salariat recouvre des situations extrêmement diverses qui n'ont pas toujours de rapport avec ce que l'on entend généralement par ce terme; et parallèlement, ce même concept, ou plutôt l'utilisation qu'on en fait, échoue à recouvrir des formes larvées ou transformées de salariat. Il est donc hasardeux de prendre l'absence de salarié comme critère de définition du secteur non structuré; de la même façon, pour les définitions utilisant un critère de taille, il est sans doute préférable de fixer la limite en nombre d'emplois plutôt qu'en nombre de salariés. Et en tout état de cause, il est clair qu'on ne saurait limiter la méthode d'appréhension du secteur non structuré aux seules statistiques d'entreprises ou d'établissements puisqu'un certain nombre des emplois qui s'y exercent n'apparaîtront que dans le secteur non structuré non localisé.

Ces enquêtes n'en constituent pas moins un élément essentiel du système d'observation statistique de ce secteur. Leur réalisation et leur utilisation impliquent cependant une définition claire des unités d'observation et d'analyse utilisées.

2.2. Définitions des unités d'observation et d'analyse dans les enquêtes d'activités : Problème de la constance du champ de l'enquête.

Les premiers recensements d'établissements ont constitué des expériences tâtonnantes qui n'ont pas toujours été réalisées avec toute la rigueur nécessaire. Mais c'est sans doute le propre de toute démarche exploratoire. Certains recensements n'ont porté que sur le seul secteur non structuré, introduisant ainsi un certain aléa dans le choix par l'enquêteur des unités à observer sur le terrain. Mais même lorsque les recensements ont été faits sur des bases plus systématiques, le statisticien a eu tendance à négliger la différence qui pouvait exister entre l'établissement et l'entreprise. Cette négligence provenait du fait que l'on pensait pouvoir assimiler les deux dans le secteur non structuré : autrement dit, on faisait l'hypothèse que tout établissement du secteur non structuré était autonome et qu'il ne pouvait y avoir qu'un nombre très limité d'entreprises à succursales multiples dans ce secteur. Assimilant ainsi établissement et entreprise comme unité d'observation, on définissait le secteur non structuré par un critère de taille (10 emplois par exemple) que l'on appliquait à l'entreprise, puisque c'était cette unité qui devait véritablement et logiquement être l'unité d'analyse.

De telles pratiques ont eu pour conséquence de donner naissance à des conclusions erronées telle que la faible proportion relative du nombre d'entreprises de taille intermédiaire et des emplois qu'elles représentent. Interprété tant en dynamique les résultats statistiques des recensements d'établissements, on en déduisait qu'il n'y avait pas de passage du secteur non structuré vers le secteur moderne, et donc peu d'opportunités d'accumulation dans le secteur non

structuré. En réalité, le Recensement des Etablissements réalisé en 1981 en Tunisie - dont l'un des objectifs avait été la mise en place d'un fichier national des entreprises et des établissements, et qui en conséquence s'était donné les moyens de reconstituer les entreprises à partir de leurs établissements en organisant la collecte à cette intention - a montré que ces entreprises de taille intermédiaire (10 à 50 emplois, et plus particulièrement 10 à 20 emplois) n'étaient pas si faiblement représentées qu'il y paraissait et qu'un nombre non négligeable d'entre elles étaient constituées par de petits établissements de moins de 10 emplois.

Pour la théorie du secteur non structuré, le résultat est d'importance. Mais il ne l'est pas moins sur le plan méthodologique. En effet, dans la définition du secteur non structuré par le critère de taille, si l'on maintient l'application de ce critère à l'unité d'analyse que constitue l'entreprise, alors le volume des emplois dans le secteur non structuré va être réduit dans la proportion même de l'emploi dans ces entreprises de taille intermédiaire. Il apparaissait donc plus logique d'appliquer le critère de taille à l'unité d'observation qui est l'établissement, ce qui devrait résoudre en partie l'une des critiques majeures présentées à l'encontre de la définition par le critère de taille, à savoir que l'on ne peut être assuré de la constance du champ d'investigation dans le temps. S'il est vrai en effet que le secteur non structuré est très dynamique (c'est précisément la raison pour laquelle il fait l'objet de tant d'attention à l'heure actuelle), et s'il est vrai que la logique du progrès est la croissance, alors les statistiques ainsi conçues ne sont-elles pas vouées à montrer que les effectifs du secteur non structuré ne font que décroître, toute croissance interne des unités du secteur non structuré les faisant irrémédiablement basculer dans le secteur moderne. Dans ce dernier secteur, les entreprises prospèrent ou meurent, alors que dans le secteur non structuré les disparitions interviennent aussi bien par le bas que par le haut et la prospérité est une forme de disparition.

Or l'un des enseignements que l'on peut déduire des enquêtes tunisiennes, et notamment du Recensement des Etablissements de 1981 est que la croissance du secteur non structuré s'effectue en réalité par multiplication des établissements de petite taille au sein d'une même entreprise (J. CHARMES -1983) et que la taille de 10 emplois constitue pour l'établissement une certaine barrière au dessus de laquelle il lui est difficile de se maintenir à l'écart des réglementations (fiscales, sociales, commerciales) en vigueur et de s'abstenir d'une certaine organisation rationnelle du travail, ce que peut faire l'entreprise de taille intermédiaire comportant plusieurs petits établissements. Etant donné que le petit entrepreneur du secteur non structuré qui réussit dans ses affaires ne va pas se muer subitement en un chef d'entreprise pratiquant la comptabilité analytique et l'organisation du travail, il est clair que le processus décrit rend compte de la croissance et du dynamisme de ce secteur et qu'est ainsi fermée l'échappatoire vers le haut, et assurée la constance du champ d'investigation sur le secteur non structuré. Du moins est-ce vrai à court et à moyen terme. Car dans le long terme, le remplacement des générations de petits entrepreneurs, formés sur le tas et forcés par la libre concurrence, par leurs enfants formés dans les écoles et universités, ne peut que réduire l'importance du secteur non structuré. Les quelques estimations que nous avons pu faire à ce sujet montrent qu'en Tunisie, dans les branches manufacturières, l'emploi dans le secteur non structuré a plus que doublé entre 1956 et 1980 mais dans le même temps sa part s'est réduite de 76,8% à 46,4% de l'emploi total de ces branches.

2.3. La difficulté d'appréhension du phénomène de la pluri-activité reste encore l'un des problèmes non résolus de l'investigation sur le secteur non structuré.

Lors des enquêtes d'activités, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'entreprises appartiennent à des patrons absentéistes, temporairement absents ou présents seulement le soir ou en fin de semaine, et dont on connaît l'activité principale (fonctionnaires, salariés du secteur moderne) à partir de la déclaration du salarié ou du gérant associé interrogé. On sait aussi qu'un certain nombre d'autres entreprises sont gérées, dirigées, exploitées par des personnes présentes au moment de l'enquête, mais dont on sait qu'elles exercent en principe une activité principale de salarié ou de fonctionnaire. La pratique de la journée continue dans la fonction publique et dans les grandes entreprises privées a puissamment contribué à l'apparition et au développement de la double activité. On peut d'ailleurs penser que c'est par ce biais, c'est-à-dire par les opportunités de revenus qu'il procure, plus que par une hypothétique fonction de réserve de main d'oeuvre, que le secteur non structuré a exercé un rôle de pression à la baisse sur le taux de salaire dans le secteur moderne.

Le problème que pose la pluri-activité pour le statisticien est le risque de double compte, ou de contresens dans l'analyse comparative des données provenant de diverses sources. Lorsque, par exemple, on additionne les effectifs du secteur moderne avec ceux du secteur non structuré des branches manufacturières, ne compte-t-on pas deux fois le salarié-entrepreneur ?

Deux cas se présentent :

- Si le patron était absent de l'entreprise du secteur non structuré au cours de l'enquête, il n'aura été compté que dans son activité principale : cela signifie qu'il n'exerce pas réellement une activité dans le secteur non structuré où il a simplement placé ses capitaux, tout en continuant à exercer son activité officiellement principale. Ou bien cela peut signifier que l'enquête a eu lieu durant la première moitié de la journée continue : il n'y a pas alors de risque de double compte, mais au contraire risque de sous-estimation des effectifs du secteur non structuré, étant donné que ces patrons y exercent à plein temps aussi bien que dans le secteur moderne : la journée continue ayant pour résultat de doubler la force de travail de certains actifs.

- En revanche, si l'enquête d'entreprise a lieu durant la seconde moitié de la journée continue, alors il y a bien double compte si l'on additionne les données issues de diverses sources. Le risque existe d'ailleurs au sein même de l'enquête d'entreprises proprement dite, puisque la grande entreprise déclarera la totalité de ses effectifs salariés, et ceux parmi eux qui exercent en double activité dans le secteur non structuré seront appréhendés à nouveau dans la petite entreprise.

Lorsque l'on compare les données des sources démographiques (ménages) avec les données d'entreprises afin d'effectuer des analyses comparatives et faire ressortir par solde le secteur non structuré non localisé, le phénomène de la pluri-activité ne va-t-il pas entraîner quelques interférences dans l'estimation des diverses composantes du secteur non structuré ? Le double compte de certains effectifs dans les statistiques du secteur moderne (y compris la fonction publique) et le secteur non structuré des petites entreprises va s'exercer au détriment de l'évaluation du secteur non structuré non localisé, puisque dans tous les cas, les estimations sont calées sur les effectifs de la source démographique. Le résultat est donc une sous-estimation du solde lui-même soumis à des tendances générales à la surestimation. Il n'y a cependant pas lieu de se

satisfaire d'une telle procédure de compensation.

Etant donné que les enquêtes auprès des ménages ne peuvent que difficilement appréhender le phénomène de la pluri-activité, et que les enquêtes d'entreprises n'ont jamais collecté d'informations systématiques sur ce sujet, on n'a pas, à l'heure actuelle, d'idée sur son ampleur exacte.

Les intéressés ayant tendance et intérêt à cacher l'exercice de plusieurs activités, c'est principalement du côté des enquêtes d'entreprises que l'on doit rechercher la solution. Dans le cas d'absence du patron, on devrait relever systématiquement les raisons de cette absence (raison conjoncturelle, activité propre de l'entreprise, activité dans une autre entreprise lui appartenant, activité en tant que salarié dans une entreprise du secteur moderne, ou dans la fonction publique...). Dans les pays où se pratique la journée continue, l'enquête devrait avoir lieu durant les horaires officiels (ce qui se fait en général, étant donné que les enquêteurs sont eux-mêmes des salariés ou des fonctionnaires). La difficulté réside dans le fait que, pour certains pays, certaines entreprises peuvent pratiquer l'horaire continu et d'autres ne pas le pratiquer : ici encore, la solution consistera à procéder à la collecte durant l'horaire de la journée continue.

Mais le phénomène de la pluri-activité nous a amené bien loin de la question du sous-emploi qui, selon certaines définitions, serait une caractéristique du secteur non structuré.

2.4. Secteur non structuré et sous-emploi.

Représentant dans la plupart des pays en développement une forte proportion des actifs non agricoles (près de 40% en Tunisie), imprégnant le comportement de tous les agents économiques (entrepreneurs, ménages, administrations) à travers le phénomène de la pluri-activité (chez un même individu, mais aussi au sein des ménages, cette économie parallèle, souterraine ou complémentaire semble parfois devenir primordiale ou principale car elle explique que, dans des pays où les salaires urbains n'ont guère suivi l'évolution du coût de la vie, il a bien fallu que les individus et les ménages inventent leurs propres systèmes de création d'emplois et d'opportunités de revenus qui permettent d'assurer le maintien de leurs niveaux de vie.

Que les salariés puissent en prendre à leur aise à l'égard des horaires qu'ils sont en principe tenus de respecter, que des petits métiers de la rue puissent rapporter des gains supérieurs au salaire moyen de la fonction publique ou du secteur moderne, ce sont là des observations qui nous permettent de comprendre aisément que le sous-emploi n'est pas à rechercher systématiquement là où l'on pense qu'il se trouve (le secteur non structuré), mais là où l'on n'imaginait pas - du moins jusqu'à une date récente - le débiter (l'administration et les entreprises modernes).

Si l'on admet aujourd'hui qu'il y a des effectifs en surnombre dans le secteur moderne de l'économie, et donc une certaine forme de sous-emploi, ce sous-emploi peut être compensé par le redoublement de la journée de travail. Globalement, on pourrait estimer qu'il y a un certain équilibre qui s'instaure et l'on serait en droit d'admirer le jeu subtil des mécanismes du marché. Mais ces quelques réflexions restent néanmoins à l'état d'hypothèses tant que n'ont pas été mesurées l'ampleur et les ramifications de la pluri-activité.

Pour autant que l'on sache et que l'on ait mesuré dans les enquêtes, le sous-emploi est loin d'être une caractéristique générale du secteur non structuré.

En ce qui concerne le secteur non structuré non localisé, il est utile d'y distinguer ses composantes principales :

- le travail à domicile dont rend compte le concept d'activité marginale : les enquêtes auprès des ménages qui ont relevé l'emploi du temps de ces marginaux permettent d'apprécier l'importance de leur sous-emploi. Rappelons qu'il suffit d'avoir travaillé plus de 15 heures pour qu'une personne s'étant déclarée spontanément inactive soit versée parmi les actifs, mais qu'à l'inverse une journée (ou une heure) suffit pour être considéré comme actif de premier ordre. On ne saurait cependant éluder le fait, que lorsque la question leur a été posée, une forte proportion de ces actives marginales ont déclaré qu'elles accepteraient un emploi salarié, signe qu'un certain sous-emploi y est ressenti. Malheureusement, on ne dispose pas en général d'études de revenus sur ces activités, et il est difficile de savoir si le sous-emploi ressenti est réel ou subjectif : on s'aperçoit en effet que les ruraux ou les non salariés se font souvent une idée erronée du niveau réel des salaires et des avantages du salariat.

- les activités ambulantes de rues (petit commerce, services...) ont très peu souvent été enquêtées systématiquement. Lorsqu'elles l'ont été cependant (BIT. PECTA-1983), les résultats ont montré que les revenus qui en étaient tirés étaient, en moyenne, largement supérieurs au SMIG et même au salaire moyen du secteur moderne alors même que la durée d'exercice de l'activité était inférieure à l'année : d'ailleurs, la majorité des actifs concernés n'auraient pas accepté un emploi salarié.

- quant au tâcheronnage, qui permet de répondre aux besoins en main d'oeuvre exceptionnels ou supérieurs à la normale ressentis par les petits entrepreneurs, il peut être purement saisonnier (comme dans le bâtiment) et se caractériser alors par un certain sous-emploi. Mais cela n'est même pas certain, car il est souvent pratiqué en alternance avec d'autres activités (notamment agricoles), et certaines enquêtes ont introduit le concept de travailleur permanent avec plusieurs employeurs qui permet de prendre en compte ces situations non toujours synonymes de précarité : fort proches de la sous-traitance comme nous l'avons vu, elles peuvent en effet faciliter l'installation du travailleur à son propre compte.

Dans le secteur non structuré localisé, les enquêtes peuvent relever systématiquement la durée de travail quotidienne, hebdomadaire et annuelle (à travers les variations saisonnières notamment). La situation est évidemment très variable selon les branches d'activité et les pays, mais l'on constate en général que les travailleurs permanents rémunérés ne le sont que parce qu'ils sont pleinement employés. Sinon, c'est le statut de tâcheron qui fait son apparition.

Quant aux petits entrepreneurs individuels, le niveau moyen de leurs revenus, tel qu'il ressort des enquêtes adaptées qui ont été réalisées en Tunisie et au Niger, est plusieurs fois supérieur au salaire moyen du secteur moderne, même si l'on en défalque une rémunération fictive du travail non payé.

Ainsi, compte tenu des formes spécifiques que prend le secteur non structuré, notamment dans ses relations avec le reste de l'économie, il peut être hasardeux de vouloir mesurer le sous-emploi à partir du temps de travail : les gains tirés d'une journée de travail de 2 heures peuvent être supérieurs au salaire d'une journée légale de 8 heures. Mais il ne peut être tout aussi hasardeux de le mesurer par comparaison à la norme salariale qui peut fort bien ne pas

être une référence significative. C'est pourquoi des progrès ne pourront être faits en ce sens qu'à partir d'une appréhension correcte des revenus des ménages : la problématique du secteur non structuré devrait donc être utilement introduite dans les enquêtes budget-consommation.

*

* *

On voit ainsi que le secteur non structuré est appelé à déborder largement les statistiques de l'emploi dans les ménages et les entreprises, et à aborder les rivages nouveaux des statistiques de production des entreprises, et des revenus des ménages. S'il en est ainsi, c'est parce que planificateurs et pouvoirs publics sont devenus conscients que ce phénomène représente une fraction considérable de l'emploi non agricole et contribue pour une part non négligeable à la formation du Produit National, mais aussi qu'il est un élément clé d'explication de l'exode rural (et donc de sa maîtrise), et du fonctionnement de l'économie dans son ensemble, l'économie réelle étant de plus en plus déconnectée de l'économie officielle. C'est pourquoi il est important que les statisticiens relèvent le défi, fassent sortir les travaux sur le secteur non structuré des études urbaines dans lesquelles ils sont restés engoncés jusqu'à présent, et procèdent aux révisions de leurs concepts et méthodes d'observation. Les quelques enquêtes originales et expérimentales qui ont été citées ici ne sont en effet que les premiers tâtonnements d'une démarche macro-économique qui se cherche encore et dont le séminaire organisé à Rabat en 1984, à l'initiative de l'Association Internationale des Statisticiens d'Enquêtes (AISE-1985) a constitué un premier jalon.

BIBLIOGRAPHIE

Association Internationale des Statisticiens d'Enquêtes (1985) : Les statistiques de l'emploi et du secteur non structuré. Actes du séminaire de Rabat (10-17 octobre 1984) organisé par l'AISE, la Direction des Statistiques du Maroc, l'INSEE et l'ORSTOM.

D. BLAIZEAU et J. CHARMES (1985) : Méthode d'analyse du secteur non structuré à travers les enquêtes budget-consommation. L'expérience du Rwanda - INSEE - à paraître.

Bureau International du Travail. Programme des Emplois et des Compétences Techniques pour l'Afrique (1983). Le secteur non structuré à Niamey. Rapport d'une enquête. BIT. PECTA. Addis Abeba 104p.

J. CHARMES (1982) : L'évaluation du secteur non structuré. Méthodes, résultats, analyses. INSEE-ORSTOM-AMIRA n° 37. 210p.

J. CHARMES (1983a) : Comment mesurer la contribution du secteur non structuré à la Production Nationale dans les pays du Tiers-Monde ? The Review of Income and Wealth. Déc. 1983 pp.429-444.

J. CHARMES (1983b) : Place et rôle du secteur non structuré dans la planification du développement et les politiques d'emploi en Tunisie. Rapport pour la Banque Mondiale. 70p. A paraître dans : World Bank: Tunisia - Employment Report.

E. DEMOL (1978a) : Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de Lomé. République du Togo - BIT - WEP 2-33/Doc.6 - Genève.

E. DEMOL (1978b) : Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de la ville de Yaoundé. République Unie du Cameroun. BIT. WEP 2-33/Doc.12 Genève.

K. HART (1971) : Informal Income Opportunities and Urban Employment in Ghana. IDS Univ. of Sussex. Publié en 1973 dans Journal of Modern African Studies. Vol.2 pp.61-89.

International Labour Office (1972) : Employment, Incomes and Equality. A strategy for Increasing Productive Employment in Kenya. Genève 600p.

Institut National de la Statistique (Tunisie)

(1980) Recensement des établissements en milieu urbain 1974-75. 163p.

(1982) Enquête Population-Emploi 1980. 302p.

(1984) Enquête Nationale sur les Activités Economiques 1981

I. Méthodologie. 367p.

II. Premiers résultats sur le secteur industriel non structuré. 38p.

III. Résultats de l'enquête commerce. 91p.

R. JOURDAIN (1977) : Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de Nouakchott. République islamique de Mauritanie. BIT. WEP 2-33/Doc.2. Genève.

R. JOURDAIN (1978) : Analyse des résultats du recensement du secteur non structuré de la ville de Bamako. République du Mali. BIT. WEP 2-33/Doc.8 Genève.

A. KAMOUM, M. AYED et J. CHARMES (1981) : Chômage, sous-emploi et activités marginales dans les enquêtes sur l'emploi en Tunisie. Etudes et Documents du groupe de Démographie Africaine. n°s 6-7 juin 1981, pp. 50-71.

W.A. LEWIS (1954) : Economic Development with Unlimited Supplies of Labour.. The Manchester School of Economics and Social Studies. Vol. 22 pp. 139-191.

Ministère du Plan de la République de Côte d'Ivoire (1977) : Recensement des activités en milieu urbain de 1976. 4 tomes.

Ministère du Plan de la République du Niger : Recensement des établissements commerciaux, artisanaux et industriels de la ville de Niamey. 1981. 113p.

M. MOUSSA et A. VALETTE (1984) : Une enquête sur la petite entreprise en Tunisie: L'enquête nationale sur les activités économiques 1981. Communication au séminaire AISE sur les Statistiques de l'Emploi et du secteur non structuré. Rabat 10-17 octobre 1984. 41p.

G. NIHAN et R. JOURDAIN (1978) : Le secteur non structuré moderne de Nouakchott Revue International du Travail. Vol. 117 n°6 Nov-Déc. 78 pp.765-776.

G. NIHAN, E.DEMOL et C.JONDOH (1979) : Le secteur non structuré moderne de Lomé. Revue Internationale du Travail. Vol.118 n°5 sept-Oct. 79 pp.669-683.

G. NIHAN, E.DEMOL (1982) : Le secteur non structuré moderne de Yaoundé. BIT. Programme Mondial de l'Emploi. Genève. 198 p.

S.V. SETHURAMAN (1976) : Le secteur urbain non structuré : concept, mesure et action. Revue Internationale du Travail. Vol. 114 n°1 Juillet-Août 1976.

M.P. TODARO (1969) : A Model of Labor Migration and Urban Unemployment in Less Developed Countries. American Economic Review. Vol. 59 pp.138-148.

RESUME

Le secteur non structuré est un concept qui trouve son origine dans les travaux du Programme Mondial de l'Emploi du BIT. Il a connu depuis une vogue qui a suscité de nombreuses recherches et enquêtes, sans toutefois que les concepts et méthodes utilisés aient été suffisamment maîtrisés, ni que l'on soit toujours assuré du contenu qui leur a été donné.

Les définitions du secteur non structuré sont de 3 types : celles qui font intervenir plusieurs critères et qui sont aussi nombreuses qu'il y a d'auteurs; celles qui le caractérisent par le rôle qu'il joue dans la reproduction du secteur moderne; les unes et les autres n'étant d'aucun secours pour entreprendre la mesure du phénomène ; enfin celles qui admettent a priori un critère simple et unique (le non enregistrement ou la taille par exemple) et permettent ainsi de fixer une limite claire à l'investigation.

Ce sont ces dernières définitions qu'ont mis en oeuvre les recensements d'établissements. Ceux-ci autorisent à procéder à des analyses comparatives des sources de données sur l'emploi qui affinent le solde représentant le secteur non structuré non localisé : Mais le travail à domicile, le tâcheronnage et les métiers ambulants ou non sédentaires sont généralement oubliés par les enquêtes sur échantillon qui préfèrent se consacrer aux entreprises de petite taille.

Les méthodes de l'anthropologie doivent être utilisées par le statisticien soucieux de mesurer une réalité aussi diverse et aussi différente de celle pour laquelle ses instruments ont été conçus. Car des définitions et concepts de population active (âge, activités marginales, statut dans la profession) dépend le volume de l'emploi dans le secteur non structuré; du choix des unités d'observation et d'analyse (établissement, entreprise) dépend la constance dans le temps du champ d'investigation; et des méthodes qui seront mises en oeuvre pour appréhender des phénomènes tels que la pluriactivité et le sous-emploi dépendent le regard que nous pourrions porter et les thèses que nous pourrions formuler sur une réalité qui imprègne désormais l'ensemble de l'économie des pays en développement, et peut être pas uniquement d'eux seuls.



BOOKLET

RECUEIL

volume II

**Invited
papers**

AMSTERDAM

August 12-22 1985

**Communications
invitées**

AMSTERDAM

12-22 Août 1985